

PROJET PEDAGOGIQUE

CENTRE DE LOISIRS VILLEFRANCHE-SUR-MER



SEPTEMBRE 2023 A SEPTEMBRE 2024



SOMMAIRE

I.	DESCRIPTIF DU CENTRE	PAGE 3
II.	PROJET EDUCATIF DE IFAC.....	PAGE 4,5
III.	LE PUBLIC ET SES BESOINS.....	PAGE 6
IV.	LES OBJECTIFS.....	PAGE 7, 8
V.	CADRE DE VIE.....	PAGE 9, 10, 11
VI.	JOURNEE TYPE.....	PAGE 12, 13
VII.	L'EQUIPE D'ANIMATION.....	PAGE 13, 14
VIII.	MOYENS.....	PAGE 15
IX.	DEROULEMENT.....	PAGE 15
X.	EVALUATION.....	PAGE 16 à 20
XI.	CONCLUSION.....	PAGE 20

Annexes

PROTOCOLE D'INTEGRATION D'ENFANTS PORTEURS DE HANDICAP

DESCRIPTIF DU CENTRE

Organisateur :

Ifac
23 rue de la République
CS 50477
13217 Marseille cedex 02
Téléphone : 04 91 36 54 98

Nature du séjour : Accueil de loisirs sans hébergement (avec Restauration)

Nombre et âge des enfants : 52 enfants âgés de 3 à 12 ans.

Les taux d'encadrement sont respectés selon la réglementation en vigueur. (1 animateur pour 8 enfants pour les moins de 6 ans et un animateur pour 12 enfants pour les plus de 6 ans).

Inscription :

Les inscriptions se font à la journée. Elles ont lieu au 4 rue de l'Esquiaou où se tiennent les bureaux du SIVOM à Villefranche-Sur-Mer.

Implantation :

Ecole Maternelle Magnolias
2, rue des galères
06230 Villefranche-Sur-Mer

Les Locaux :

La structure d'accueil dispose :

- ❖ D'une salle de motricité
- ❖ 1 grand dortoir adapté et aménagé pour les plus petits.
- ❖ 2 salles de classe.
- ❖ 2 cours avec toilettes maternelles et 2 toilettes primaires.
- ❖ 1 salle de restauration.

Le personnel : Équipe pédagogique : 1 directrice et 5 animateurs.

Les activités : Programme multi-activités (manuelles, sportives, plein air, d'expression, sorties, petits et grands jeux ...).

PROJET EDUCATIF

Créée en 1975, l'IFAC est une union d'associations loi 1901, lieux d'échanges et de partenariats entre élus locaux et professionnels de l'animation et de l'action territoriale. Nous œuvrons pour l'amélioration des services à la population, en contribuant à l'accès aux loisirs, à l'aide aux personnes et au soutien des publics en difficulté, de la petite enfance au troisième âge. Administrée par des élus locaux et des responsables associatifs, notre association nationale est agréée Jeunesse et Éducation Populaire, et association éducative complémentaire de l'enseignement public.

L'apprentissage de la citoyenneté, comme la responsabilisation de l'individu et le respect des valeurs républicaines est au cœur des valeurs éducatives de l'IFAC.

1. L'apprentissage de la citoyenneté et la valorisation du lien social

Au fil des années, la notion de citoyenneté s'est complexifiée ; originellement valeur politique, elle est aujourd'hui facteur de lien social, faisant de la participation à la vie locale une de ses formes essentielles.

La citoyenneté nécessite l'autonomie des personnes, des rapports sociaux de qualité fondés sur la compréhension et le respect mutuels ainsi que des cadres institutionnels clairs et structurants. L'individu a besoin d'être reconnu pour s'intégrer dans son environnement : cette reconnaissance passe par sa participation active à sa propre valorisation en vue de sa réussite, l'acquisition de valeurs, comme le respect des personnes et des biens, l'écoute des autres et la tolérance.

L'appréciation des différences comme une source possible d'enrichissement mutuel, l'esprit d'entraide et l'idée de partage, prendra alors un sens.

La citoyenneté se joue autant dans le civisme (les relations entre les individus et les institutions) et la civilité (les relations interpersonnelles) que dans le respect de ses droits et de ses obligations.

Être citoyen, c'est se sentir en capacité d'agir. Il convient dès lors de développer chez l'enfant, le jeune et l'adulte, la capacité à faire des choix et les concrétiser afin de devenir un acteur responsable.

En inscrivant la citoyenneté comme un de ses objectifs, l'IFAC inscrit ses actions dans le champ de la prévention.

Le travail éducatif de prévention est donc un des éléments importants d'une politique d'animation tant rurale qu'urbaine.

2. La responsabilisation de l'individu

L'IFAC privilégie les actions collectives qui permettent la responsabilisation effective des participants dans l'organisation et le déroulement de celles-ci pour :

- Permettre à chacun de se découvrir, de participer à la vie du groupe et de la société, en proposant des améliorations, un mieux-vivre et un accroissement permanent de la qualité de la vie
- Favoriser l'adhésion à des objectifs librement élaborés d'après les besoins et les aspirations des individus
- Vivre en relation avec d'autres personnes, dans l'acceptation et le respect de chacun, de ses valeurs et de ses croyances

- Donner l'occasion à chacun d'exercer sa liberté et de se situer dans le cadre de référence qu'est la société française.

C'est pourquoi les cadres d'intervention sont toujours clairement définis pour permettre à l'individu d'évoluer en connaissance de cause. Les règles, inscrites dans la durée, imposent que la loi soit présente, écrite, parlée et clairement énoncée et unique pour tous.

Il faut pour cela :

- Susciter l'émergence de projets chez les enfants, les jeunes, et les adultes ;
- Insister sur la nécessité de la cohérence territoriale et temporelle des actions ;
- Respecter le cadre institutionnel dans lequel l'individu évolue ;
- Favoriser la participation à la vie locale.

Ainsi, seront favorisés le développement et le cheminement de l'individu vers un plus grand épanouissement, et donc vers une réalisation de soi la plus équilibrée et la plus complète possible.

3. La qualité des relations éducatives

L'IFAC veut instaurer, avec le public qui lui est confié, une relation éducative et structurante qui amène l'individu à identifier clairement l'encadrement pour se repérer.

Les équipes de formation et d'animation, représentant le monde adulte, seront des référents et donneront une image positive par le respect des personnes, des lieux et des horaires, par la qualité des relations (convivialité, langage et attitude corrects).

Ce sont donc les ressources humaines et les capacités de création, d'initiative, d'attention, d'encadrement, d'écoute, d'adaptation, de compréhension, de disponibilité qui seront les qualités primordiales de nos équipes d'animation ou de formation.

PRESENTATION DU SIVOM

Le SIVOM de Villefranche-Sur-Mer est un Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple qui regroupe les six communes du Canton, à savoir : Villefranche-Sur-Mer, Beaulieu-Sur-Mer, Saint-Jean-Cap-Ferrat, Eze, La Turbie et Cap d'Ail.

Le SIVOM de Villefranche-sur-Mer est géré par un Comité Syndical composé de treize membres élus qui sont les six maires des communes membres ainsi qu'un représentant élu par commune et un représentant supplémentaire pour la commune de Villefranche-Sur-Mer. Le Président est M. Roux, Maire de Beaulieu-Sur-Mer.

LE PUBLIC ET SES BESOINS

Les enfants accueillis sur l'accueil de loisirs sans hébergement sont scolarisés, ont entre 3 et 10 ans et résident sur Saint-Jean-Cap-Ferrat, Beaulieu-Sur-Mer et Villefranche-Sur-Mer.

On constate que le public accueillis se compose de deux groupes distincts :

- ❖ Les enfants de 3 à 5 ans au nombre maximum de 30
- ❖ Les enfants : 6 à 10 ans au nombre maximum de 22

D'une façon générale :

Entre 3 et 5 ans :

- Les enfants ont besoin de la reconnaissance de l'adulte pour évoluer.
- Leur temps de concentration ne dépasse pas les 10 minutes.
- C'est le moment de la découverte de soi et de l'autre.
- Entre 5 et 6 ans, l'enfant a un temps de concentration qui ne dépasse pas les 20 minutes.

Entre 6 et 10 ans :

- C'est l'âge de la socialisation, l'enfant est plus extraverti, il a le sens de lui-même et de ses droits.
- Il est assoiffé de connaissances.
- L'enfant désire améliorer ses capacités et recherche ses limites.
- Il commence à s'identifier aux groupes de son âge et converse avec ses pairs (de même sexe).

L'accueil de loisirs (AL) permet par le biais d'activités aux enfants :

- d'élargir leurs horizons et leurs connaissances tout en leur apprenant à vivre en collectivité.
- de s'épanouir tout en favorisant la communication et l'accession à l'autonomie.

En lien avec la charte intercommunale de l'enfance et de la jeunesse du SIVOM de Villefranche-Sur-Mer toutes les animations proposées tendent à travers la démarche pédagogique de l'équipe, à favoriser l'apprentissage du vivre ensemble et à développer la participation réelle des enfants.

Voir Annexe

OBJECTIFS



Responsabiliser l'enfant lors de la vie quotidienne :

Pour cela, il faudra favoriser la prise d'initiative des enfants lors des temps d'activité et favoriser la participation active des enfants lors des moments de la journée.

Les enfants :

- se servent seul à table
- débarrassent leur assiette
- s'approprient un porte manteau
- repèrent leurs affaires personnelles
- rangent le matériel
- se lavent les mains



Développer chez les enfants le respect des autres, du milieu qui les entoure et du matériel :

Les enfants devront prendre conscience du milieu qui les entoure, ils se devront de respecter leur environnement.

Organiser avec les enfants le savoir vivre au sein du centre:

Il s'agit d'établir un cadre donnant des repères clairs aux enfants tout en leur permettant d'évoluer avec une certaine liberté. L'équipe d'animation mettra en place avec les enfants des règles de vie pour vivre pleinement en collectivité.

Créer des relations entre les enfants et l'équipe pédagogique :

Pour cela chaque animateur sera présent, disponible et à l'écoute de chaque enfant. Discuter avec eux que ce soit pendant les activités, pendant le repas ou pendant le temps calme permet aux enfants de se rapprocher individuellement de ses animateurs. L'enfant appréciera que l'animateur soit prêt à l'écouter, à s'intéresser à lui. L'animateur mettra en place des temps formels de discussion qui vont permettre à l'enfant de donner son opinion collectivement sur, par exemple, les activités qui ont été faites.



Respecter la santé physique, morale et affective de l'enfant

Les animateurs seront sensibilisés sur un point essentiel : les enfants sont en VACANCES, ils doivent se sentir le mieux possible dans cette structure aussi bien dans le groupe qu'individuellement. Tout sera organisé pour qu'enfant et adulte évoluent dans un environnement propice au bien être, à la prévention. Les jeux de connaissance, les jeux collectifs sont la base pour intégrer un enfant au groupe. Il ne faut pas oublier aussi que le temps libre où chaque enfant pourra de lui-même partager avec ses camarades est important.

Mettre en place des temps calmes et des temps de sieste :

Chaque enfant étant unique, avec un rythme de développement qui lui est propre, il sera demandé à l'animateur une observation à la fois collective et individuelle. Le temps calme et le temps de sieste sont des temps d'activités en soi qui nécessitent une bonne préparation.

L'animateur est le référent. Il montre l'exemple à l'enfant par son attitude verbale (langage correcte) et vestimentaire (on ne met pas en évidence son caleçon ou son string).

L'animateur devra gérer quotidiennement sa fatigue. En effet, un animateur fatigué n'est pas efficace, peut avoir des réactions inadéquates et disproportionnées, et n'est pas apte à encadrer des jeunes (il est même un fardeau pour le reste des animateurs). Il n'y a aucune honte à être fatigué, c'est tout à fait normal. Accepter ses limites et en tenir compte, c'est tout simplement faire preuve de responsabilité et de maturité ! N'oubliez jamais que vous êtes là pour encadrer des jeunes, et que vous avez une responsabilité légale...



Veillez à ce que les activités soient adaptées à chaque tranche d'âges :

Il s'agira de ne pas sous-estimer ou de sur-estimer les capacités des enfants et de proposer des activités en cohérence avec leurs besoins. Il faudra également être vigilant à l'intensité des activités : penser à faire des temps de pauses, faire boire les enfants. En aucun cas, l'enfant sera obligé de participer à une activité mais l'animateur fera en sorte de motiver l'enfant lors des diverses activités.

Favoriser les activités en petits groupes restreints :

L'enfant a besoin de relations avec les autres (contact, confrontation, échange), mais aussi d'être seul à certains moments, il a besoin d'évoluer en groupes de taille réduite. Il s'agira donc à certains moments de la journée de mettre en place des activités sous forme de petits ateliers (les enfants seront libres de choisir le leur) ou soit de mettre en place des ateliers tournants.



- Accueillir chaque parent et enfants individuellement.
- Être à l'écoute des familles.
- Instaurer un climat de confiance et convivialité avec les familles pour le bien-être et l'épanouissement de l'enfant.
- Transmettre les infos sur la vie du centre en affichant le planning de la semaine, en affichant les travaux réalisés par les enfants, photos des activités.
- Les solliciter pour du matériel de récupération.

Cadre de vie



L'alimentation : L'apport excessif en sucres sera évité (limitation de distribution de bonbons de gâteaux, de sodas...). La livraison et l'équilibre des repas sont assurés par Régal et Saveurs.

Le repas sera un moment convivial et privilégié avec un animateur référent par table.

Attention particulière (et intervention si besoin du directeur ou de l'animateur) pour assurer un bon climat relationnel dans le groupe d'enfants ou dans l'équipe. En aucun cas, un enfant sera forcé à manger.

Santé : Chaque semaine, les animateurs prendront connaissance des fiches sanitaires des enfants qu'il encadre et un point sera fait sur les choses à savoir et conduites à tenir. Le responsable de restauration sera informé en cas de régime spécifique.

L'assistant sanitaire est chargé :

- du suivi des fiches sanitaires, d'en vérifier le contenu,
- de vérifier la tenue du cahier d'infirmier, avec les soins donnés
- de s'assurer de la prise des traitements médicaux.
- de tenir à jour les trousse à pharmacie ainsi que la réserve de produits

En cas d'accident, il faudra prévenir les secours (le 18), le coordinateur de LSCA, les parents et le SIVOM. L'enfant sera transporté par les pompiers à l'hôpital LENVAL.

Drogues et alcool : Toute consommation de ces produits illicite ou non est proscrite à l'accueil de loisirs. De même, chaque animateur doit être en pleine possession de toutes ces capacités toute la journée. Si toutefois ça n'était pas le cas, des sanctions seraient prises sans tarder.

La cigarette : L'animateur est libre de consommer des cigarettes hors du centre (loi Evin) lors de ses pauses (le temps de celles-ci doit être respecté afin de ne pas entraver le bon déroulement et la sécurité des activités). A aucun moment, il ne doit être vu par un enfant.



L'hygiène : Instauration de règles strictes de conduite concernant l'hygiène.

- ❖ **Hygiène matérielle** : des directives sont mises en place avec les enfants et les animateurs pour organiser le rangement et le nettoyage de tout ce qui les concerne après leur passage ou après utilisation : salle d'activités, régie, sanitaires, sites extérieurs Le rangement fait partie intégrante de l'activité. Aussi, en dehors de celles-ci les salles doivent être en ordre.
- ❖ **Hygiène corporelle** : Les animateurs doivent protéger les enfants des conditions météorologiques (soleil). Hydrater et protéger les enfants du soleil sera une priorité l'été. De plus les enfants doivent acquérir le réflexe de la propreté : Les enfants seront sollicités tout au long de la journée pour se laver soigneusement les mains et passer régulièrement aux toilettes.



Pour la sieste les enfants devront dormir sur leur drap (pas en contact direct avec le lit). Les animateurs devront accompagner les enfants dans cette démarche pour qu'une hygiène optimale soit assurée. Les animateurs MONTRENT L'EXEMPLE. On impose pas aux enfants de mettre un chapeau, de la crème solaire, de se laver les mains ou de se tenir bien à table si on ne le fait pas soi-même.



« N'exigeons pas des enfants ce que nous n'aimerions pas que l'on exige de nous »

Vigilance et législation :

Concernant la vigilance, les animateurs ont l'entière responsabilité de leur groupe. Tout le personnel d'encadrement doit savoir à tout moment où sont les enfants et combien ils sont.

Sorties :

Toute sortie doit être préparée minutieusement. Le responsable de la sortie vérifiera et emportera les fiches sanitaires des enfants.

Chaque animateur, référent de groupe aura en sa possession les fiches sanitaires de son groupe.

Activités :

Les animateurs mettront en place une atmosphère conviviale et de vacances dans ce lieu où les enfants sont habituellement à l'école.

C'est par le biais d'activités ludiques et la bonne humeur, que la mise en place de cette atmosphère est réalisable.

Dans la plupart des cas les enfants auront la possibilité de choisir une activité parmi plusieurs mais en aucun l'enfant sera obligé à participer.

Les activités mises en place devront donc toujours être en cohérence avec les objectifs pédagogiques.

L'équipe sera garante du projet pédagogique.

JOURNEE TYPE

07h30 – 10h: Accueil des enfants et des parents.

Le moment de l'accueil est le plus important de la journée. C'est à l'accueil que tout se joue. C'est le seul moment pour les familles de voir le centre en fonctionnement, de rencontrer les animateurs, de voir leur enfant évoluer dans le groupe.

La mise en confiance des enfants et des parents est primordiale, pour cela de la musique, des coloriages, des jeux de société et de constructions devront être proposés. A partir de 8h00 la cour est ouverte aux enfants désirant jouer dehors (ballons, cordes à sauter, cerceaux...). Les animateurs jouent avec les enfants.

8h45 : Accueil des enfants de la navette.

10h00 : Appel, proposition des activités

L'appel doit être un moment ludique pour l'enfant, il doit être organisé chaque jour autour d'un jeu et une chanson différente.

Après l'appel, proposition des activités en respectant le rythme des enfants.

Coupez votre activité par un petit jeu, en moyenne une activité ne doit pas dépasser 1h pour les grands et de 20 minutes pour les petits.

11h45 : Temps libre

On laisse les enfants jouer librement pour leur permettre de se défouler.

Passage aux toilettes et lavage des mains. Les animateurs sont en surveillance, ils sont actifs.

12h00-13h00 : Déjeuner

Un animateur par table. N'oubliez pas que c'est un moment d'échange avec les enfants. C'est un moment également où l'on peut les rendre plus autonome. Il faut les laisser se servir, les apprendre à utiliser le

couteau, à débarrasser la table...Etre vigilant aux enfants qui ont des allergies alimentaires : avoir pris connaissance des protocoles les concernant.

13h00-14h30 : Temps calme

Pour les petits : Dodo ou activité calme (contes, petite activité manuelle...). Pensez à séparer le groupe le plus possible.

Pour les grands : lecture, jeux de sociétés, petite activité manuelle.

Ce temps est fondamental pour que chacun recharge ses batteries. Il ne doit donc pas être bruyant.

14h15 – 15h30 : Reprise des activités. Même organisation que le matin.

15h30 : Une évaluation de la journée est faite par exemple sous forme de smileys, le programme du lendemain est annoncé et la journée se termine en chanson.

15h50 : goûter

Pensez à alterner et à préparer votre matériel pour le lendemain. Les animateurs bus, pensez à rassembler vos affaires.

16h00 : Accueil des parents.

17h05 : appel bus

Ai-je bien rangé ma salle ? Suis-je prêt pour demain ?

18h30 : Fermeture du centre

L'ÉQUIPE D'ANIMATION :

L'équipe d'animation est composée d'une directrice et de 5 animateurs.

Rôle de la directrice :

Elle est avant tout là pour veiller au bon fonctionnement du Centre de Loisirs.

Elle doit :

- ❖ Se charger de la gestion quotidienne du centre de loisirs (administratifs, financiers et matériels)
- ❖ Préparer et conduire les réunions.
- ❖ Garantir de la mise en œuvre du projet pédagogique.

- ❖ Gérer les relations avec les différents partenaires (prestataires de services, partenaires, municipalités...).
- ❖ Associer les parents à la vie du centre de loisirs.
- ❖ Organiser l'accueil et le départ des enfants.
- ❖ Assurer la communication avec les familles et l'équipe d'animation.
- ❖ Aider et participer à l'élaboration du planning d'animations et des divers projets d'activités.
- ❖ Être Animatrice formatrice au sein de l'ensemble de son équipe (conseiller, aider, orienter, écouter et former des animateurs stagiaires ou pas).
- ❖ Etre Référente du groupe des grands (6-12 ans).

Rôle des Animateurs :

Auprès des enfants :

- ❖ Ils sont garant de la sécurité physique, morale et affective des enfants.
- ❖ Ils sont à l'écoute des enfants et répondent à leurs demandes.
- ❖ Ils savent accepter le refus et solliciter sans forcer.
- ❖ Ils savent s'adapter lorsqu'une activité ne fonctionne pas.
- ❖ Ils gèrent leurs activités (de la préparation au rangement).
- ❖ Ils respectent les enfants en tant que personne à part entière.
- ❖ Ils font part à leur référent des problèmes rencontrés dans la journée.
- ❖ Ils connaissent les différentes règles de sécurité liées aux sorties et aux activités
- ❖

Auprès de ses collègues :

- ❖ Ils respectent les collègues de travail.
- ❖ Ils savent travailler en équipe et écouter l'autre.
- ❖ Ils participent aux réunions de préparation.
- ❖ Ils travaillent en collaboration avec l'adjoint pédagogique.
- ❖ Ils savent se remettre en question et avoir un positionnement sur leurs actions.

Relation parents/ équipe d'animation :

L'animateur est l'image du centre, il doit avoir une tenue, un langage et un comportement correct que ce soit devant les enfants ou bien devant les parents.

L'équipe pédagogique se tient à la disposition des parents pour toutes informations.

Si les parents le désirent, ils peuvent venir discuter avec les animateurs sur la journée de leur enfant lors des temps d'accueil.

MOYENS :

Moyens humains : l'équipe est composée d'une directrice, une adjointe, de 7 animateurs et d'un surveillant de baignade

Moyens matériels et financiers : un budget est remis à la directrice en début de centre, elle devra le gérer en fonction des programmes d'activités prévues par l'équipe d'animation. Ce budget comporte plusieurs postes tels que les dépenses éducatives, l'entretien des locaux, la pharmacie...

DEROULEMENT

La navette :

Un bus de ramassage est mis en place chaque jour afin de permettre aux familles le souhaitant de facilité et de limité leurs déplacements. Un responsable nommé par la directrice prend en charge le bon déroulement du convoiage.

L'accueil échelonné :

Dans un souci de respect du rythme de l'enfant ainsi que pour laisser une amplitude aux familles quant à leur organisation personnelle, les horaires d'accueil sont planifiés de façon à permettre un accueil échelonné des enfants.

En voici les horaires :

Horaires d'accueil: **7h30 10h00 / 16h00 18h30**

Horaires d'accueil les jours de sortie : **7h30 9h30 / 17h 18h30**

Dès l'ouverture de l'accueil de loisirs des activités seront proposés aux enfants par l'équipe d'animation. Les temps d'accueil sont des temps calmes, des temps d'échanges avec les enfants et leurs familles.

EVALUATION

« Évaluer, c'est reconnaître et mesurer des effets, donc porter un jugement sur une valeur »

L'animateur dans un souci de bien faire doit être capable de prendre du recul par rapport à lui-même et de s'auto évaluer. De plus, il doit être attentif aux moments d'échanges et de retours avec les enfants et les

faire remonter à l'équipe pour qu'elle s'adapte si nécessaire aux besoins et envies des enfants. A la fin de chaque journée, l'équipe d'animation débriefe auprès de l'équipe de direction.

Une évaluation permet de mieux comprendre les raisons des difficultés rencontrées ou les facteurs de réussite et de capitaliser les acquis de l'expérience.

« LES ENFANTS SONT EN VACANCES ! NOUS AIMONS TRAVAILLER AVEC LES ENFANTS, NE L'OUBLIONS PAS, MONTRONS-LE »

EVALUATION :

	1	2	3	4
<p><u>LA SANTE ET LA SECURITE :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Sait garantir la sécurité morale, affective et physique des enfants <p><u>SECURITE</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Sait rassurer les enfants. ❖ Sait apporter les soins « basique » en cas de petits accidents (coups, désinfections, pansements...). ❖ Connaît l'essentiel de la législation Jeunesse et Sport en matière d'accueil des mineurs. ❖ Sait être à l'écoute des enfants. ❖ A une connaissance du public. 				
<p><u>AU SEIN DE L'EQUIPE :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Sait écouter ses collègues. ❖ Participe activement aux préparations et/ ou réunions. ❖ A une capacité d'analyse. ❖ A des propositions à faire. ❖ Est à l'heure. ❖ Sait se documenter. ❖ Sait passer le relais si le besoin s'en fait ressentir. ❖ Fait part de ses problèmes d'ordre pédagogique. 				

<p><u>LE FONCTIONNEMENT :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Comment a été l'organisation de l'accueil ? ❖ Les moyens matériels ont-ils été suffisant ? ❖ Les horaires ont-elles été respectés (accueil, activités temps calmes). ❖ Comment a été la préparation des activités ? ❖ Comment a été la préparation et le gestion des sorties ? ❖ Comment a été la gestion des temps calmes ? ❖ Comment a été la gestion des repas ? 				
<p><u>L'ACTIVITE :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Sait adapter l'activité à l'âge des enfants. ❖ Sait adapter l'activité aux conditions climatiques. ❖ Anticipe et prépare ses activités. ❖ S'implique dans l'activité. ❖ Sait créer un « imaginaire ». ❖ Sait gérer un temps calme. ❖ Sait gérer un temps de repas. ❖ Sait gérer un temps d'activité. ❖ Sait gérer un temps de voyage. ❖ Sait gérer un temps d'accueil. 				
<p><u>LES RELATIONS / LE PARTENARIAT :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Sait prendre en compte les demandes des parents. ❖ Travail avec les autres animateurs. ❖ Travail avec les surveillants de baignade. ❖ Travail avec l'équipe de service. 				
<p><u>LE PROJET :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Connaît la notion de projet. ❖ Travail avec une méthodologie de projet. ❖ Partage les valeurs du projet pédagogique. 				

Très satisfaisant : 1 / Satisfaisant : 2 / Moyen : 3 / Insuffisant

COMMENTAIRE :

Le stagiaire pourra faire son autoévaluation en s'aidant de cette grille durant la période de son stage. Afin de valider un stagiaire BAFA, nous utiliserons cette grille d'évaluation. Tous les 15 jours nous prendrons le temps d'évaluer, avec chaque animateur, son travail.

Bilan régulier de centre

Ce bilan est à remplir par toute l'équipe pédagogique. Il permet de relever les anomalies du centre pour ensuite les améliorer. Il sera réalisé tous les 15 jours.

	1	2	3	4	COMMENTAIRES
<p><u>L'ACCUEIL :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Les espaces, les locaux, les lieux d'accueil. ❖ Le rôle des animateurs. ❖ Les horaires. ❖ Gestion de la liste de présence. ❖ Lien avec les parents. 					
<p><u>LES ACTIVITES :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ La préparation des activités. ❖ Déroulement des activités organisées par l'équipe d'animation. ❖ Les activités ont-elles intéressés les enfants ? 					
<p><u>LES SORTIES :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ La préparation des journées. ❖ Le trajet, le transport. ❖ La gestion des imprévus (météo, blessures...). ❖ La gestion des temps calmes/ sieste. 					
<p><u>LES REPAS :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Qualité de la nourriture. ❖ Quantité de la nourriture. 					

<ul style="list-style-type: none"> ❖ Gestion des repas (calme ou non). ❖ Autonomie des enfants pendant les repas. 					
<p><u>LES REUNIONS :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ La forme et le contenu des réunions. ❖ La longueur. ❖ La fréquence. ❖ La pertinence 					
<p><u>LES MOYENS :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Matériel. ❖ Financier. ❖ Humain 					

BILAN DES PARENTS : Une évaluation sera réalisée auprès des parents sur le déroulement et le fonctionnement du centre

	1	2	3	4	COMMENTAIRES
<p><u>L'ACCUEIL :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Les espaces, les locaux, les lieux d'accueil. ❖ Le rôle des animateurs. ❖ Les horaires. ❖ Lien avec les animateurs. 					
<p><u>LES ACTIVITES :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Les activités ont-elles intéressés les enfants ? ❖ Les activités sont-elles diversifiées et répondent-elles aux attentes des enfants ? 					
<p><u>LES SORTIES :</u></p> <p>La qualité des sorties</p>					

LES REPAS :

- ❖ Qualité de la nourriture.
- ❖ Quantité de la nourriture.
- ❖ Gouter

Conclusion :

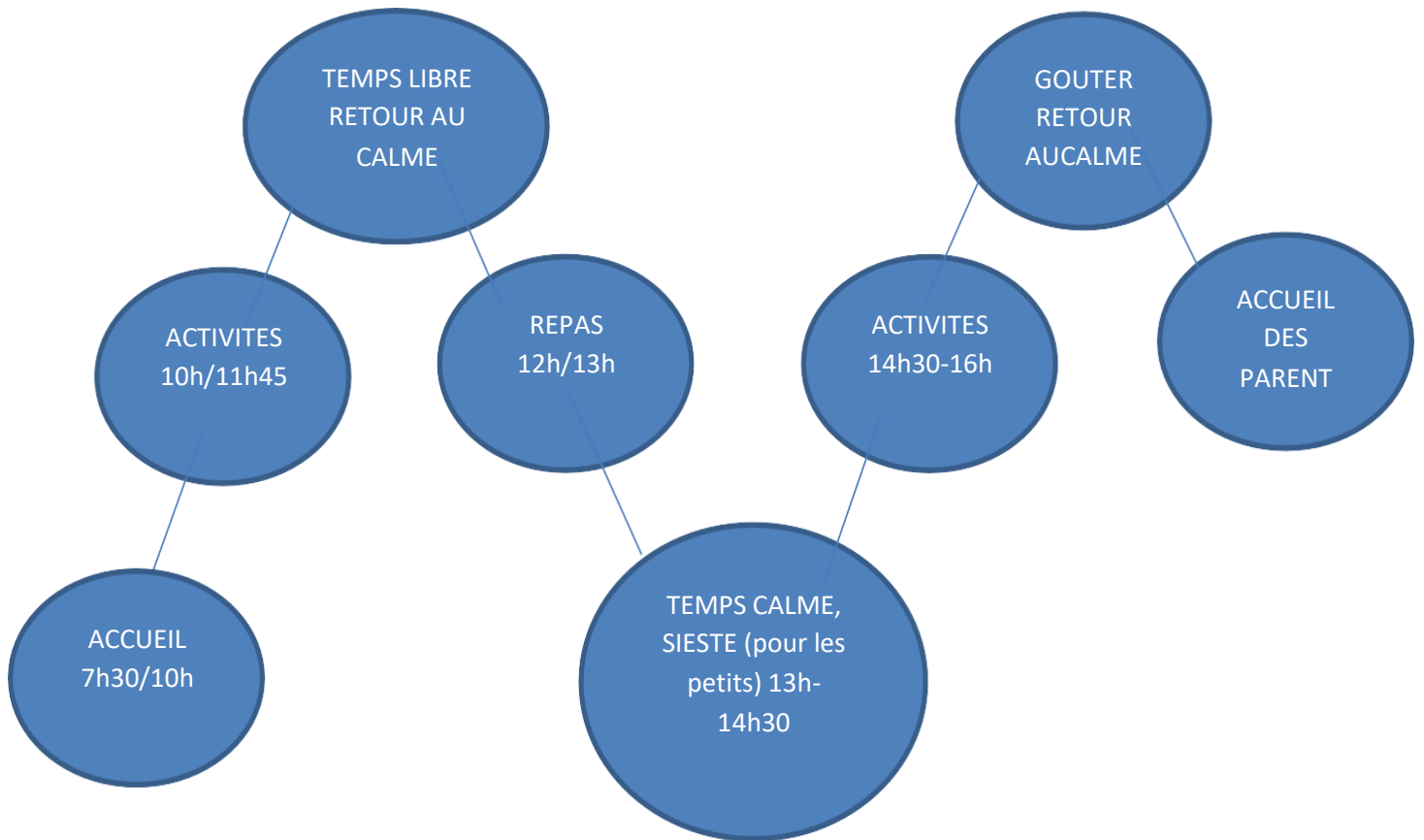
Ce Projet est une proposition et une ligne directrice afin d'avoir une cohérence dans nos actions, il n'est pas figé et évoluera dans le temps avec l'équipe d'animation.

C'est à nous de faire en sorte que ce centre soit des vacances inoubliables pour les enfants et d'être satisfait de notre investissement par notre motivation, notre implication notre contribution dans le sentiment de satisfaire pleinement les besoins et les désirs de l'enfant et notre propre plaisir à animer.

Annexe



ANNEXE COURBE D'INTENSITE



PROTOCOLE D'INTEGRATION D'ENFANTS PORTEURS DE HANDICAP

L'accès aux accueils collectifs de mineurs (ACM), ouvert à tous, doit tenir compte à la fois des besoins du mineur porteur de handicap et de sa famille, des possibilités d'accueil de l'organisateur, de leurs équipes, et du déroulement de l'accueil dès lors les capacités d'aménagement sur l'activité seront prises en considération. L'organisateur pourra le cas échéant renoncer ou bien mettre fin à l'accueil de l'enfant.

L'admission en ACM d'un mineur en situation de handicap est conditionnée à la fourniture par les responsables légaux du mineur, d'informations d'ordre médical notamment les antécédents médicaux ou chirurgicaux ou tout autre élément d'ordre médical considéré par les responsables légaux comme susceptibles d'avoir des répercussions sur le déroulement de l'accueil. Ces informations sont adressées préalablement à l'organisateur lequel s'assure du respect de leur confidentialité.

Lorsque l'organisateur accueille des mineurs atteints de troubles de la santé ou de handicap :

- Le projet éducatif et le projet pédagogique prennent en compte les spécificités de cet accueil.
- Il doit être communiqué avant l'accueil aux représentants légaux du mineur.
- Mise en œuvre d'une rencontre avec le mineur, sa famille, l'établissement médico-social qui accueille l'enfant et l'équipe d'animation permettant la rédaction d'un projet d'accueil et d'accompagnement de l'enfant sur l'activité.
- Renforcement de l'équipe par le recrutement d'un animateur en plus du taux d'encadrement réglementaire.

VALEURS EDUCATIVES ET PEDAGOGIQUES

L'accueil d'enfants en situation de handicap dans les structures de loisirs nécessite un projet d'intégration, favorisant la socialisation sans exclusion. Il se construit collectivement autour de l'enfant, impliquant la famille et l'équipe pédagogique.

L'objectif est de veiller à ce que chaque enfant porteur de handicap, accueilli sur nos structures de loisirs, conserve avant tout son statut d'enfant, où son handicap ne devient jamais sa seule définition.

LA DEMARCHE D'INTEGRATION

Première phase : Prise de contact avec la famille

Ce temps d'échange vise à clarifier les souhaits et attentes de la famille et de l'enfant, à recueillir les informations sur le quotidien de l'enfant et permettre l'adaptation du projet d'accueil.

Deuxième phase : Prise de contact avec les professionnels en charge de l'enfant.

Quand cela est nécessaire, une rencontre peut être envisagée en accord avec la famille.

Troisième phase : Elaboration du protocole d'accueil.

Elaboration du protocole d'accueil et adaptation du projet pédagogique tenant compte des spécificités de l'enfant, de l'équipe et des lieux.

Quatrième phase : Accueil et intégration de l'enfant

L'équipe sera attentive aux comportements et questions posées par les enfants du groupe avec simplicité et empathie.

Un point d'équipe hebdomadaire sera effectué dans la perspective de réajustements éventuels.

ANNEXE : LES RESSOURCES

1 / Liste non exhaustive de questions à aborder avec la famille et l'équipe professionnelle qui accompagne l'enfant

Orientation	<ul style="list-style-type: none">• Repères temporels - Lieux espaces - Conscience du danger
Communication	<ul style="list-style-type: none">• Relations entre enfants / Relations enfant-adultes
Déplacements	<ul style="list-style-type: none">• Marche, court, nage
Centres d'intérêts	<ul style="list-style-type: none">• Pratique-t-il des activités spécifiques ? Adaptation des jeux / Adaptation des règles

2 / Liste non exhaustive de questions permettant d'aborder avec l'équipe d'animation les aménagements à réaliser en vue d'une intégration.

Les personnes ressources

Définir un animateur référent en concertation avec le directeur de la structure dans laquelle sera accueilli l'enfant. Une rencontre avec l'équipe, la famille et l'enfant est à programmer.

L'environnement

L'aménagement de la structure permet-il d'accueillir l'enfant porteur d'handicap ?
Des aménagements sont-ils possibles pour accueillir cet enfant ?

Les repas

Les temps de repas peuvent -ils être envisagés sur site ?

Les activités

Les activités proposées sont-elles compatibles et/ou adaptables au handicap de l'enfant ? L'accueil en ACM permettra t'il la socialisation de l'enfant ?

La circulation de l'information

Avez-vous réfléchi au recueil des informations et à la transmission de celles-ci au sein de l'équipe, vers la famille ? (Feuille de transmission)

La vie quotidienne

Comment est organisée la sécurité de l'enfant dans tous les gestes de la vie quotidienne (toilettes – sieste – repas, etc).

L'organisation en cas d'évacuation des locaux

L'évacuation des locaux prend-elle en considération l'accueil d'enfants porteurs de handicap ?